

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ALU HABITAT 11 – Version mise à jour avril 2026

1) IDENTITÉ DU VENDEUR ET DU MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Société ALU HABITAT 11, immatriculée au RCS sous le numéro 832 400 089 00021, siège social : 550 Chem. des Vignes, 11210 Port-la-Nouvelle. Mail : contact@aluhabitat11.fr – Tél. : 04 68 93 78 26

Médiateur de la consommation (art. L.616-1 C. conso) : **Association MEDIMMOCONSO**, 1 Allée du Parc de Mesemena – Bât A – CS25222 – 44505 La Baule Cedex – <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>

2) APPLICATION DES CGV

Toute commande passée auprès de ALU HABITAT emporte adhésion aux présentes CGV, communiquées préalablement à la conclusion du contrat. Elles prévaudront sur tout autre document contradictoire. ALU HABITAT se réserve le droit de les modifier à tout moment.

3) VALIDITÉ DU DEVIS

Le devis remis au Client est valable 7 jours à compter de la signature du Technicien-Conseil, sauf mention contraire. Il récapitule le produit commandé, les travaux, leur coût, la durée d'exécution, les délais et conditions de livraison.

4) FORMATION DU CONTRAT ET DROIT DE RÉTRACTATION

Le contrat se forme à la réception par ALU HABITAT du devis signé avec la mention manuscrite « Bon pour commande ».

Droit de rétractation (contrats à distance ou hors établissement – art. L.221-18 C. conso) : Le client dispose de **14 jours** à compter de la commande pour se rétracter, sans motif ni pénalité. Ce droit s'exerce **par tout moyen** exprimant sans ambiguïté la volonté de se rétracter, notamment :

- par le formulaire de rétractation joint aux présentes ;
- par tout autre déclaration écrite (courrier, e-mail, etc.) adressée à : ALU HABITAT 11 – 550 Chem. des Vignes – 11210 Port-la-Nouvelle / contact@aluhabitat11.fr

Le remboursement des sommes versées interviendra dans les 14 jours suivant la réception de la rétractation.

Travaux d'urgence (art. L.221-28 8° C. conso) : Pour les travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, le droit de rétractation ne peut être exercé. Le consommateur en est informé par écrit avant le début de l'intervention, pour les travaux strictement nécessaires à l'urgence.

Démarchage téléphonique : ALU HABITAT ne pratique pas de démarchage téléphonique. Toute prospection par téléphone pour des travaux d'économies d'énergie est interdite. Le client peut s'inscrire sur la liste Bloctel (www.bloctel.gouv.fr). À compter du 11 août 2026, tout démarchage téléphonique sera interdit sans consentement préalable exprès du consommateur.

5) MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification à l'initiative du client donne lieu à un avenant signé des deux parties, pouvant entraîner un allongement de délai et/ou une facturation complémentaire.

6) INDEMNITÉ D'ANNULATION

Après expiration du délai légal de rétractation, si la fabrication n'a pas débuté, une indemnité proportionnelle aux frais réellement engagés (dossier, mètreur, administratif) pourra être retenue. À compter de la mise en fabrication, le client est tenu du montant total de la commande en raison des coûts spécifiques engagés.

En cas d'annulation à l'initiative d'ALU HABITAT pour motif non imputable au client, remboursement intégral de toutes sommes versées, augmenté d'une indemnité équivalente au préjudice subi. Les acomptes sont retenus à due concurrence des frais réellement engagés, avec restitution du surplus.

7) ENGAGEMENTS DU CLIENT

Toute commande en fourniture et pose fait l'objet d'une vérification par un mètreur mandaté par ALU HABITAT. Le client s'engage à être présent (ou représenté par mandataire écrit) pour : (A) la vérification des mesures, (B) la livraison et pose. En cas d'absence sans motif légitime, les frais de déplacement sont facturés.

Si des autorisations administratives sont nécessaires (permis de construire, copropriété...), le client en informe ALU HABITAT à la signature. ALU HABITAT ne met pas en fabrication sans justificatif de l'autorisation obtenue. Le client déclare à la signature s'il finance par crédit/prêt et fournit le justificatif dans les 10 jours.

8) PÉRIMÈTRE DE L'INTERVENTION

L'intervention d'ALU HABITAT ne comprend pas : travaux de plâtrerie/maçonnerie imprévus, dépose/repose de rideaux et accessoires, raccords de peinture, rebouchage des paumelles/gâches, branchements électriques pour volets roulants, engins de manutention spécifiques. ALU HABITAT peut sous-traiter sous sa responsabilité ; l'interlocuteur du client reste ALU HABITAT.

9) RÉSILIATION POUR IMPOSSIBILITÉ TECHNIQUE

Avant encaissement de l'acompte, ALU HABITAT peut annuler le contrat si le mètreur constate une impossibilité technique ou si le client refuse la prise en charge d'un surcoût nécessaire. Notification par LRAR dans les 5 jours suivant le passage du mètreur. Les sommes versées sont immédiatement restituées.

10) PRIX ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Prix TTC incluant livraison et déplacement sauf mention contraire. Paiement par chèque (ALU HABITAT 11, 550 Chem. des Vignes, 11210 Port-la-Nouvelle) ou virement bancaire. Acompte de 40 % à la commande (acomptes, non arrhes) ; solde de 60 % après pose.

Pénalités de retard : Conformément à l'article 1231-6 du Code civil, les pénalités de retard ne courent qu'à compter d'une **mise en demeure préalable restée infructueuse**. Elles sont facturées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal à compter de la réception de la mise en demeure jusqu'au règlement effectif.

Réciprocité : En cas de manquement d'ALU HABITAT à ses propres obligations contractuelles, le client peut prétendre à des pénalités de même nature et au même taux, après mise en demeure adressée à ALU HABITAT restée sans suite sous 15 jours.

11) RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET TRANSFERT DES RISQUES

Les menuiseries demeurent la propriété d'ALU HABITAT jusqu'au complet paiement. Les risques sont transférés à la livraison.

12) REPORT DU DÉBUT DES TRAVAUX

Le report à l'initiative du client autorise ALU HABITAT à résilier le contrat en conservant l'acompte, ou à renoncer à la résiliation en réclamant des dommages et intérêts correspondant aux frais et surcoûts générés.

13) LIVRAISON

Le délai indicatif communiqué au client court à compter du dossier complet (acompte versé, mètreur passé, financement accepté). **Les délais de livraison et d'intervention sont donnés à titre purement indicatif et ne constituent pas un engagement contractuel.** Ils sont susceptibles de varier notamment en raison de contraintes techniques, d'approvisionnement ou de force majeure. La période de fermeture du mois d'août et les congés de fin d'année ne sont pas inclus dans le décompte des délais.

14) RÉCEPTION DES TRAVAUX ET GARANTIES

À l'issue des travaux, le client remet le formulaire de réception avec ses réserves éventuelles. ALU HABITAT est tenu des défauts de conformité (art. L.211-4 C. conso) et des vices cachés (art. 1641 C. civil).

Le consommateur dispose de 2 ans à compter de la délivrance pour agir en garantie légale de conformité. **Pour les biens d'occasion, les défauts apparaissant dans les 12 premiers mois sont présumés exister à la délivrance ; c'est au professionnel, et non au consommateur, de rapporter la preuve contraire.**

Garanties constructeur : parfait achèvement 1 an (art. 1792-6 C. civil) ; biennale bon fonctionnement 2 ans (art. 1792-3) ; décennale 10 ans (art. 1792-1792-2). ALU HABITAT est assuré auprès de GENERALI, 34 BD Léon Jean Grégory – 66302 Thuir, contrat AP 975 115.

GARANTIES LÉGALES – encadré obligatoire (article D.211-2 du Code de la consommation)

Garantie légale de conformité (articles L.217-1 à L.217-32 du Code de la consommation)

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix ou mettre fin au contrat si : 1° le professionnel refuse de réparer ou remplacer ; 2° la réparation/remplacement intervient après 30 jours ; 3° cela occasionne un inconvénient majeur ; 4° la non-conformité persiste.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut est si grave qu'il justifie une action immédiate, sans demande préalable de réparation ou remplacement. Le consommateur n'a pas droit à la résolution si le défaut est mineur.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile maximale de 300 000 euros, pouvant atteindre 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L.241-5 du Code de la consommation).

Garantie légale des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil)

Le consommateur bénéficie de la garantie des vices cachés pendant deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

15) RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par LRAR aux coordonnées de l'article 1 pour avoir date certaine.

16) SERVICE APRÈS VENTE

ALU HABITAT assure le SAV des prestations non couvertes par les garanties constructeur, moyennant rémunération.

17) RETARD DE LIVRAISON

Les délais communiqués étant indicatifs et non contractuels (voir article 13), aucune indemnité ne pourra être réclamée à ALU HABITAT en cas de retard de livraison ou d'intervention, quelle qu'en soit la cause.

18) OPPOSITION

Toute opposition injustifiée à un chèque engage la responsabilité du client. Il devra lever l'opposition immédiatement sur simple demande d'ALU HABITAT et prendre en charge tous les frais liés.

19) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES DEVIS ET PLANS

ALU HABITAT conserve la propriété intellectuelle de ses projets et plans. Toute communication à un concurrent sans accord écrit préalable engage la responsabilité du client.

20) INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES

Le client reconnaît avoir reçu préalablement à la commande toutes les informations prévues aux articles L.111-1 à L.111-7 C. conso : caractéristiques essentielles, prix, délais, identité du prestataire, garanties, médiation, droit de rétractation.

21) DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles sont traitées conformément au RGPD (UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés. Elles sont utilisées exclusivement pour la réalisation des prestations. Le client dispose d'un droit d'accès, rectification, effacement et opposition en écrivant à : ALU HABITAT 11, 550 Chem. des Vignes, 11210 Port-la-Nouvelle.

22) DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de traduction, seul le texte français fait foi.

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Code de la consommation – articles L.221-18 et suivants)

Adresser **au plus tard le 14ème jour** après la commande à : **ALU HABITAT 11 – 550 Chem. des Vignes – 11210 Port-la-Nouvelle** ou par e-mail : **contact@aluhabitat11.fr**. Vous pouvez également vous rétracter par **tout autre moyen** exprimant sans ambiguïté votre volonté (e-mail, courrier, etc.).

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

notifie par la présente la rétractation du contrat portant sur la commande suivante :

Nature du bien / service commandé :

Numéro de commande : Date de commande :

Fait à : Le :

Signature du Client :

*Remboursement des sommes versées dans les **14 jours** suivant réception de la rétractation.*